



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Patrick MILOT
Ludivine SOGUEL
ALEXANDER

RAPPORT DE SUIVI

Bachelier en Diététique

Haute École Provinciale de Hainaut
(HEPH) – Condorcet

07 mars 2018

Table des matières

| | |
|--|----|
| Contexte de l'évaluation..... | 3 |
| Présentation de la Haute École Provinciale de Hainaut – Condorcet et du bachelier en Diététique..... | 4 |
| Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale..... | 5 |
| Partie 2 : réalisation du plan d'action initial | 6 |
| Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité..... | 9 |
| Conclusion générale..... | 11 |
| Droit de réponse de l'établissement..... | 12 |

Contexte de l'évaluation

Haute École Provinciale de Hainaut – Condorcet : bachelier en Diététique

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi du cursus « Diététique ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, M. Patrick MILOT et Mme Ludivine SOGUEL ALEXANDER, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 9 octobre 2017 à la Haute École Provinciale de Hainaut – Condorcet. Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Diététique, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2012-2013 ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité des experts tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Ils désirent aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiant.e.s qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité¹

- Patrick MILOT
- Ludivine SOGUEL ALEXANDER

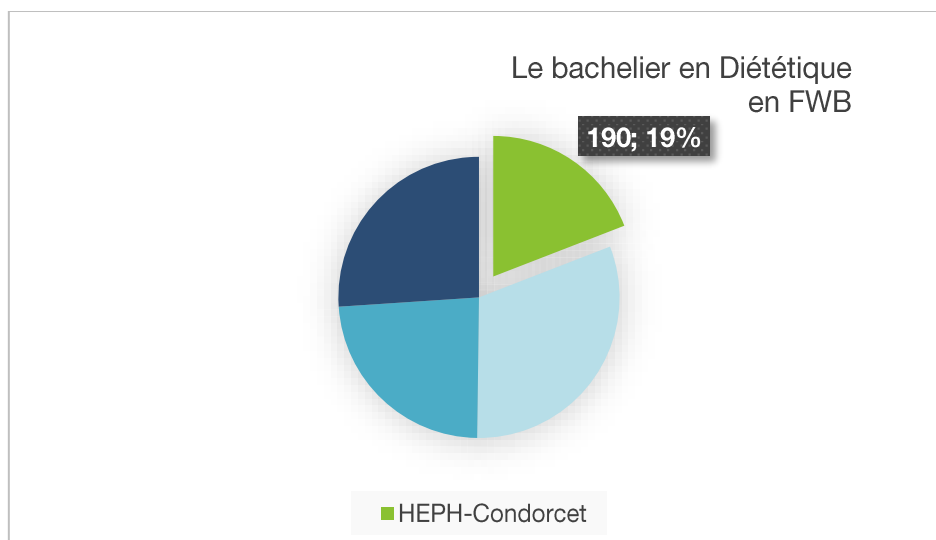
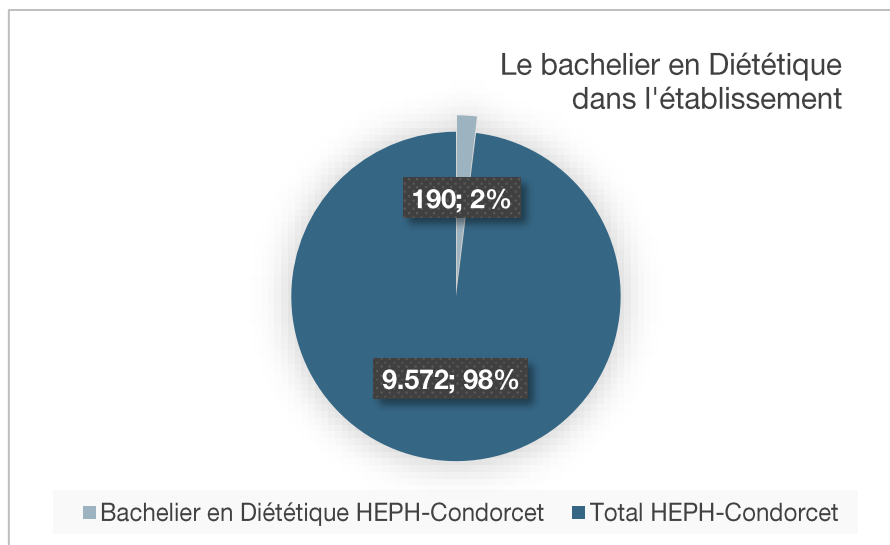
¹ Un résumé du *curriculum vitae* des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Présentation de la Haute École Provinciale de Hainaut – Condorcet et du bachelier en Diététique

La Haute École Provinciale en Hainaut - Condorcet, a été créée en 2009 ; elle est née de la fusion de trois institutions provinciales d'enseignement supérieur (la Haute École Provinciale Mons Borinage Centre, la Haute École Provinciale du Hainaut occidental et la Haute École Provinciale de Charleroi – Université du Travail). Son Pouvoir organisateur (PO) est la Province de Hainaut.

Elle compte sept implantations réparties dans toute la province du Hainaut et propose une cinquantaine de cursus de type court et de type long.

Le bachelier en Diététique relève de la catégorie paramédicale de la Haute École. Le bachelier en Diététique est organisé à Tournai.



Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

Plusieurs évolutions notables sont survenues depuis la visite initiale réalisée en 2013. Tout d'abord, le cadre légal dans lequel la formation en enseignement supérieur s'inscrit a été profondément modifié par l'entrée en vigueur du décret Paysage². Les principaux changements liés à ce décret qui ont impacté les cursus d'enseignement sont l'obligation de structurer le programme en unités d'enseignement répondant à des objectifs d'apprentissage commun décrits dans les fiches ECTS et la modularisation des enseignements. Ce dernier point permet notamment aux étudiant.e.s d'élaborer un parcours d'étude personnalisé. Le travail nécessaire à l'implémentation de ce décret a été jugé très important par les enseignant.e.s et la direction et la section a décidé de mettre ses forces en priorité sur ce projet, reportant certaines actions qui avaient été proposées par le comité des experts suite à la visite initiale de 2013.

Les ressources humaines ont également évolué depuis la visite initiale. Une nouvelle coordinatrice qualité pour l'institution a pris ses fonctions en septembre 2017. Cette collaboratrice avait déjà une responsabilité au niveau de la gestion pour la certification ISO9001, elle connaît donc déjà bien une partie des enjeux qualité au sein de la HE.

En ce qui concerne la politique qualité dans l'établissement, un plan stratégique, le plan Condor, a été développé très récemment par la précédente personne en charge de la coordination qualité et trois axes de travail y sont proposés : 1. Climat positif et bien-être au travail 2. Pédagogie 3. Communication. Le collège de direction s'est saisi de ce dossier et doit maintenant valider les priorités de l'institution en termes de politique qualité. L'établissement relève l'important travail qui est mené pour renforcer les collaborations internes, entre les différents services afin de favoriser un pilotage intégré de la qualité.

² Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, disponible sur http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/39681_026.pdf (consulté le 28 octobre 2017)

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

Le plan d'action initial, publié en 2013, comportait 5 axes : 1) Approche par compétences ; 2) Service d'Appui à l'Étudiant (SAE) ; 3) Formation continuée ; 4) Mobilité internationale ; 5) Évaluation des enseignements

De manière générale, la réalisation des actions identifiées après la visite du comité d'experts en 2011-12 s'est fortement focalisée sur l'axe 1. L'avancement des travaux à mener dans les autres axes est également présent mais apparaît de manière moins importante. En effet, le travail de la section s'est centré dans un premier temps sur le développement et l'opérationnalisation du référentiel de compétence puis sur la cartographie des compétences exercées au sein du programme. L'entrée en vigueur du décret Paysage a ensuite occupé une grande partie des forces de travail de la section. Au niveau de la Haute École, le développement de l'axe 5 a été initié et se poursuit.

Axe 1 : Approche par compétences

De gros efforts ont été menés par la section pour cartographier les compétences travaillées dans les différentes activités d'apprentissage composant le programme. Ce projet a été initié en amont de l'implémentation du décret Paysage dont l'entrée en vigueur a été suivie d'un important travail de regroupement des différentes activités d'apprentissage en unités d'enseignement (UE). Cette réalisation a certainement bénéficié de la réflexion préalablement menée autour des compétences. De plus, le comité souligne l'utilité du soutien psychopédagogique qui a été offert par l'institution. En effet, la présence d'un psychopédagogue au sein de l'établissement est appréciée par les enseignant.e.s qui y voient un réel soutien.

Le comité note que les UE du programme comportent peu d'ECTS (*European Credit Transfer and Accumulation System*) et regroupent, pour la plupart, des activités d'apprentissage liées à une même thématique. Le regroupement d'un nombre important de cours en une seule UE est perçu par les enseignants comme un risque de non acquisition de toutes les compétences nécessaires à l'exercice de la profession de diététicien.ne. En effet, certain.e.s étudiant.e.s pourraient valider leur UE en ayant une note inférieure à la moyenne dans une des activités d'apprentissage qui la constitue. Le comité relève que les compétences se construisent tout au long de la formation et encourage la section à travailler sur des évaluations intégrées qui permettront de tester l'ensemble des contenus des différentes UE. Le comité encourage également la section à renforcer l'exposition des étudiant.e.s à des situations proches de la vie professionnelle permettant l'intégration des compétences disciplinaires, par exemple en travaillant sur des études de cas réels.

Les étudiant.e.s de première année ont l'occasion de rencontrer les représentants du monde professionnel dans le cadre du « carrefour des métiers ». Le comité encourage la section à maintenir ces liens et à développer d'autres occasions de rencontre dédiées aux réflexions sur l'évolution du programme de formation en adéquation avec les besoins des terrains et à la communication des évolutions de la formation et de son contexte.

Le comité note que l'accès à la littérature scientifique est encore difficile. Il encourage une réflexion à ce sujet au niveau institutionnel et incite l'équipe pédagogique à promouvoir l'intégration de cette littérature dans les différents cours. Ceci participera notamment à l'acquisition de la capacité « exercer son raisonnement scientifique » qui fait partie du référentiel de compétences du bachelier en diététique.

Axe 2 : Service d'Appui à l'Etudiant (SAE)

L'institution en général et la section en particulier s'investissent dans le soutien à la réussite des étudiant.e.s par le biais de différentes actions. Un tutorat pour les étudiant.e.s de première année est organisé en collaboration avec le Service Promotion de la réussite et très apprécié des deux parties, même si les étudiant.e.s de deuxième année semblent trop occupés pour répondre à toutes les demandes durant le deuxième quadrimestre de leur formation. Des actions spécifiques sont proposées par le Service étudiant.e.s et handicap (SAPEPS), pour les étudiant.e.s présentant un trouble de l'apprentissage, quel qu'il soit, ou un handicap.

Le comité note que le mode de circulation des informations entre l'équipe pédagogique de la section et les étudiant.e.s gagnerait à être évalué. Il semble que des informations se perdent et que d'autres canaux d'information parallèles se créent pour pallier à certaines difficultés. Une meilleure fluidité dans la communication entre le secrétariat et les étudiant.e.s de la section favoriserait leur réussite.

L'analyse systématique des cohortes d'étudiant.e.s à des fins d'évaluation des besoins spécifiques et le développement d'un logiciel de gestion des étudiant.e.s n'ont pas pu être menées à bien.

Axe 3 : Formation continuée

La Haute École a mis en place un soutien pédagogique pour les enseignant.e.s, notamment dans le cadre de l'implémentation du décret Paysage mais également dans le cadre du projet d'accompagnement des enseignant.e.s en début de carrière. Le comité souligne l'effort fourni et la bonne utilisation des capacités internes de l'institution. Il encourage le maintien de ce soutien dans la poursuite du travail des équipes sur la mise en place des épreuves intégrées et la cohérence des unités d'enseignement.

L'accès aux formations continuées dans le domaine de la diététique semble facilité pour l'ensemble des enseignant.e.s via une nouvelle procédure permettant d'accéder à un budget spécifique.

Axe 4 : Mobilité internationale

La section a encore peu travaillé sur le développement de la mobilité internationale. Néanmoins, la volonté de développement est présente et quelques projets ont émergés en lien avec les stages et les travaux de fin d'études (TFE) notamment. Les échanges entre

responsables de formation ont également débutés avec des échanges avec une autre Haute École à l'étranger.

Le comité encourage la section à profiter du soutien institutionnel à la mobilité international qui vient d'être revu au sein de la Haute École afin de développer la mobilité étudiante et enseignante.

Axe 5 : Evaluation des enseignements

Une nouvelle procédure a été mise en place au sein de la Haute École concernant l'évaluation des enseignements par les étudiant.e.s (EEE). La section diététique en a bénéficié dès son introduction. Cette nouvelle procédure consiste en deux étapes : une première étape d'évaluation très générale du cours (une question sur l'enseignement et une question sur l'infrastructure liée à l'enseignement) suivie d'une deuxième étape d'investigation si l'évaluation générale met en évidence un problème pédagogique. Les résultats obtenus grâce à l'EEE ont été suivis d'actions concrètes au sein de la section notamment au niveau de l'ajustement du programme.

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

La culture de la qualité est en construction dans la Haute École. En effet, le Plan Condor a été mis en suspens et le collège de direction mène actuellement une réflexion dans le but de déterminer les axes de travail prioritaires. Les instances qualité de la Haute École ainsi que leurs rattachements hiérarchiques sont également en cours d'organisation. Le comité encourage la Haute École à prendre les décisions stratégiques et organisationnelles qui sont un prérequis au bon développement de la culture qualité dans l'institution. Pour le comité de suivi, l'attribution de responsabilités transversales spécifiques à chaque membre du collège de direction et la désignation d'enseignant.e.s relais semble être une première action réalisée par la Haute École vers le développement d'une culture transversale impliquant toutes les parties prenantes.

Le plan Condor annonçait la volonté d'un soutien aux coordonnateurs qualité et d'un pilotage impliqué à tous les niveaux. Le comité souligne l'importance de ces deux objectifs pour que la qualité soit intégrée, au service de l'amélioration de la formation et soit perçue comme un soutien et non comme une charge supplémentaire par la section ou l'institution.

Le plan d'action initial a été actualisé par la section. Certaines actions identifiées en 2011-12 à la suite de la visite du comité des experts ont été supprimées, et de nouvelles actions ont été proposées. Aussi, un nouvel axe de travail (Collaboration entre les différentes sections paramédicales de la Haute École) a été ajouté. Le comité salue le travail de mise à jour du plan d'action pour qu'il corresponde à la réalité d'aujourd'hui et formule ci-après un certain nombre de commentaires en lien avec ces changements.

Axe 1 : Approche par compétences

La section souhaite développer et pérenniser l'approche par compétence dans les différentes activités d'apprentissage de son programme. Elle souhaite notamment l'étendre aux évaluations continues et développer la mise en place d'épreuves intégrées. Le comité salue cette initiative et l'encourage à poursuivre ce développement.

Axe 2 : Service d'appui à l'étudiant

L'analyse systématique des cohortes d'étudiant.e.s à des fins d'évaluation des besoins spécifiques et le développement d'un logiciel de gestion des étudiant.e.s ne constituent plus une priorité pour la section qui n'a pas repris ces actions dans le plan d'action actualisé. Le comité encourage néanmoins la section à intégrer les étudiant.e.s dans les réflexions menées pour « étendre les dispositifs d'aide à la réussite aux étudiant.e.s des autres années » (2018-2019, selon le plan d'action actualisé) afin que les actions menées pour favoriser leur réussite répondent à leurs besoins spécifiques.

Axe 3 : Formation continuée

La poursuite du travail sur les compétences pédagogiques permettant le développement de l'axe 1 a été identifiée par la section comme importante. Le comité soutient entièrement cette initiative et propose d'y ajouter le maintien de l'appui par un.e psychopédagogue.

Axe 4 : Mobilité internationale

Le comité encourage la section à poursuivre le développement de cet axe en définissant des actions plus opérationnelles dans le plan d'action actualisé.

Enfin, le comité invite la section à maintenir l'axe « évaluation des enseignements par les étudiant.e.s » dans le plan d'action actualisé. La Haute École est encouragée à travailler sur la systématisation de ce processus ainsi que sur son intégration dans la politique d'amélioration continue de l'enseignement par chaque enseignant.e, dans une vision d'évolution constante. La cellule d'appui pédagogique de l'institution devrait pouvoir fournir le soutien nécessaire à cette mise en place. Le comité encourage également la section à obtenir un avis global des étudiant.e.s quant à la qualité de leur formation. En effet, la nouvelle procédure ne semble pas permettre de commentaires généraux qui pourraient être une source précieuse d'informations.

La section a ajouté un nouvel axe dans son plan de suivi actualisé : « Collaboration entre les différentes sections paramédicales de la HE ». Elle souhaite développer un projet pédagogique de travail sur un cas de patients par des étudiant.e.s issu.e.s de différentes sections paramédicales. Le comité encourage ce développement qui répondra essentiellement à deux besoins : celui d'accroître le nombre de mise en situation proche de la vie professionnelle des étudiant.e.s et celui de mettre en contact des professions de santé qui travailleront ensemble plus tard, afin de faciliter la pratique interprofessionnelle. Par ailleurs, cette approche devrait être présente dès le début de la formation.

Conclusion générale

La section diététique de la Haute École Provinciale de Hainaut – Condorcet est soucieuse de la qualité de vie de ses étudiant.e.s et les soutient dans leurs démarches d'apprentissage. Elle a entrepris un important travail pour répondre au décret Paysage, en parallèle du projet de développement et d'intégration du référentiel de compétences dans la construction de son programme de formation. Le travail visant l'évolution du programme d'études en unités d'enseignements (UE) devrait se poursuivre, notamment avec la réflexion sur les évaluations intégrées au sein des différentes UE et l'augmentation de l'exposition et la familiarisation des étudiant.e.s avec la littérature scientifique du domaine et à des situations proches du contexte professionnel, y compris l'interprofessionnalité.

Le comité souligne le travail de la HE pour le développement de l'évaluation des enseignements par les étudiant.e.s : une nouvelle procédure institutionnelle a été testée en 2016-17 dans la section diététique. Le Comité recommande l'évaluation de cette procédure et l'intégration d'une évaluation de l'ensemble du programme.

La HE se réorganise et d'importantes discussions ont lieu afin de définir les objectifs prioritaires et l'ancrage des instances transversales, notamment pour la gestion de la qualité. Le comité encourage la HE à profiter de cette opportunité pour soutenir l'intégration de tous les acteurs dans le développement de la qualité au sein de l'établissement.

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel :

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

| Page | Partie | Point ¹ | Observation de fond |
|------|--------|--------------------|---------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |


Nom, fonction et signature
de la direction de l'établissement

HUBERT NEMY



Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice)
qualité

Natacha Alleman



¹ Mentionner le paragraphe ou le n° de la ligne